



## Plainte classer pour violence

Par **Sasa1313**, le **25/07/2019** à **21:01**

Bonjour j'ai étai victime d'un agression et j'ai envoyé un recommandé au procureur de Marseille qui refuse de prendre ma plainte

Par **Denise13**, le **25/07/2019** à **22:26**

Bonsoir,  
C'est à la police qu'il faut aller porter plainte et non au procureur.

Par **Sasa1313**, le **26/07/2019** à **09:26**

Bonjour j'étais incarcéré justement pour c'est fait et relaxé, en prison j'ai envoyé un courrier pour porter plainte et à ma sortie j'ai envoyé un autre courrier pour relancer, mais à la réception du courrier il ont classé l'affaire pour infraction insuffisamment caractérisée.

Par **nihilscio**, le **26/07/2019** à **09:41**

[quote]  
C'est à la police qu'il faut aller porter plainte et non au procureur.

[/quote]

Il tout à fait possible de porter plainte par courrier auprès du procureur. C'est d'ailleurs ce qu'il faut faire lorsque la police refuse de recueillir la plainte, ce qui arrive parfois bien qu'elle n'ait pas le droit de le faire.

Par **morobar**, le **26/07/2019** à **09:51**

Bjr,

ET comme le procureur ne répond pas, l'étape suivante est le doyen des juges d'instruction qui en retour vous demandera les bulletins de salaire, relevés fiscaux, relevés bancaires, histoire de voir si on peut vous pomper un peu de sous pour alléger la souffrance des coups reçus.

Par **Sasa1313**, le **26/07/2019** à **22:27**

Bonsoir oui je vais contacter le doyen des juges d'instruction et je lâcherai rien merci pour votre réponse

Par **Sasa1313**, le **26/07/2019** à **22:34**

Le procureur n'a pas répondu c'est exact donc personne d'autre pouvait classer l'affaire , j'ai reçu le retour de mon courrier se qui me parait bizarre avec écrit dessus affaire classé.